

PROCÉDURES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE PERFECTIONNEMENT

1. Frais de déplacement lors de formation

Utilisation du formulaire frais de déplacement « Rapport frais de voyage » pour le remboursement de :

- Frais de transport (Kilométrage, location de véhicule, stationnement, essence ...)
- Frais de repas
- Frais de séjour

Codes budgétaires à utiliser : ***-1-26***-3** (école et centre), ***-1-55***-3** (centre administratif) ou 879 pour les autres personnes

302 : Cadre et direction

303 : professionnel

304 : enseignant

305 : étudiant

398 : Expertise médicale

399 : autre personnel

879 : Autres personnes (Ex : comité de parent, comité EHDA, ...)

Le remboursement est comptabilisé dans le logiciel PAIE

2. Frais d'inscription à des congrès, colloques, sessions de perfectionnement et séminaires

- a. Frais payés par un employé : utilisation du formulaire « Mémoire de remise »

S'il s'agit d'une facture de la GRICS, les codes budgétaires à utiliser : ***-1-26***-596 (école et centre) et ***-1-55***-596 (centre administratif)

Pour les autres fournisseurs les codes budgétaires à utiliser : ***-1-26***-599 (école et centre) ou ***-1-55***-599 (centre administratif)

Le remboursement est comptabilisé dans le logiciel DOFIN

- b. Frais payés par la CSPN : facture

S'il s'agit d'une facture de la GRICS, les codes budgétaires à utiliser : ***-1-26***-596 (école et centre) et ***-1-55***-596 (centre administratif)

Pour les autres fournisseurs les codes budgétaires à utiliser : ***-1-26***-599 (école et centre) ou ***-1-55***-599 (centre administratif)

Le remboursement est comptabilisé dans le logiciel DOFIN

3. Frais de scolarité

- a. Frais payés par un employé : utilisation du formulaire « Mémoire de remise »

Les codes budgétaires à utiliser : ***-1-26***-879 (école et centre) ou ***-1-55***-879 (centre administratif)

Le remboursement est comptabilisé dans le logiciel DOFIN

- b. Frais payés par la CSPN : facture

Les codes budgétaires à utiliser : ***-1-26***-879 (école et centre) ou ***-1-55***-879 (centre administratif)

Le remboursement est comptabilisé dans le logiciel DOFIN